

COMPTE RENDU REUNION DU 9 JUILLET 2021

Salle des associations – 18h30

Lecture du compte rendu et approbation

Présents : M. FAVIER Bernard, Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme DESAUNOIS Frédérique, M. GIRAUD Patrice, M. GOUYON Gilles, M. M. MOURLON Gérard, M. RENARD Alexis, M GRENAT Claude, M. LECUYER Lionel.

Absents : Mme GUILBERT Sarah, Mme GOURDY Agnès, M. FONTENIL Michel

Mme Florine LORANS est désignée secrétaire de séance

I - Compte rendu des décisions du Maire

Décision du Maire N°2021– 11 du 07 juin 2021 - Objet : Demande subvention Pont de Laussedat

CONSIDERANT le projet de travaux concernant le Pont de Laussedat a été validé par le conseil municipal,

DECIDE : De solliciter un financement auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 80 % des dépenses d'investissement, soit un montant de 38 400,00 €

Décision du Maire N°2021– 12 du 21 juin 2021 - Objet : Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière

CONSIDERANT la prolongation de l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service et la candidature de Monsieur Marc SAGIS,

DECIDE : De recruter Monsieur Marc SAGIS, à partir du 21 juin jusqu'au 9 juillet 2021 inclus, pour une durée de 68h00.

Décision du Maire N°2021– 13 du 29 juin 2021 - Objet : Recrutement emplois été

CONSIDERANT les congés des agents durant la période estivale, et la nécessité de continuer l'entretien des terrains et bâtiments communaux,

CONSIDERANT les candidatures de Mlle Typhaine COMBEMOREL et de M Clément TAYTARD,

DECIDE : De recruter Mlle Typhaine COMBEMOREL du 5 au 30 juillet pour une durée de 80h00 (mensuel), et M. Clément TAYTARD du 26 juillet au 20 août pour une durée de 80h00 (mensuel),

Décision du Maire N°2021– 14 du 7 juillet 2021 - Objet : Recrutement secrétaire remplaçante

CONSIDERANT le congé maternité à venir de Mme Déborah Roussel à partir d'octobre 2021 et jusqu'à fin avril 2022,

CONSIDERANT le service « Remplacement » proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT la candidature de Mme Andréa BATISTA ayant bénéficiée de la formation « Secrétaire de mairie » dispensé par le CDG,

DECIDE : De recruter Mme Andréa BATISTA en passant via le service « remplacement » proposé par le Centre de gestion, du 06/07/2021 au 05/01/2022 sur une durée de travail hebdomadaire de 26 heures,

Décision du Maire N°2021– 15 du 7 juillet 2021 - Objet : Recrutement secrétaire remplaçante

CONSIDERANT le congé maternité à venir de Mme Déborah Roussel à partir d'octobre 2021 et jusqu'à fin avril 2022,

CONSIDERANT la candidature de Mme Andréa BATISTA,

DECIDE : De recruter Mme Andréa BATISTA du 05/01/2022 au 04/05/2022 sur une durée de travail hebdomadaire de 26 heures.

II – Ordre du jour conseil municipal

1 – Intervention SIRB

M. Stéphane CALMARD, porteur de projet, intervient afin de présenter le projet de valorisation qu'il souhaite mener sur plusieurs sites du territoire du SIRB:

- Création d'un pôle de compétence FORMACA (Projet Fonzado) sur le site de l'ancien village vacance de la ville de Clermont-Ferrand, dédié à la formation en architecture, ingénierie de la construction et AMO.
- Acquisition en cours des locaux situés au pied du viaduc des Fades (anciens hôtels), afin d'héberger la partie administrative du pôle de compétence, mais également un lieu de co-working.
- Installation de « L'atelier 1901 » à la maison des fades pour accueillir, snacks, ski nautique, vente de licences et point d'information touristique.

M. Stéphane CALMARD précise que le montage financier de l'ensemble de ces projets sera un partenariat public/privé.

M. Philippe BRICHEUX, Président du SIRB intervient afin de présenter les projets du syndicat ainsi que les difficultés auxquelles ils font face.

Il rappelle en premier lieu l'historique du syndicat ainsi que ces missions principales à savoir principalement, la valorisation touristique (gestion des plages, village vacances et autres hébergements...) des 11 communes membres.

Le dernier budget du syndicat a été voté en avril, en déséquilibre, afin de refléter la réelle situation financière du syndicat. Suite à cela la préfecture a rejeté le budget et a relayé l'information à la cour des comptes afin qu'ils analysent plus précisément la situation.

Actuellement, deux solutions existent :

- soit les 11 communes se mettent d'accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle, permettant de relancer l'investissement du syndicat.
- soit le syndicat, faute de moyens financiers est dissout, avec une répartition des dettes et des biens à voir entre les communes.

M. Bernard FAVIER fait suite à la présentation de M. Phillippe BRICHEUX en précisant qu'il faudrait plus d'éléments chiffrés, que ce soit l'état réel des dettes ainsi que de l'actif, mais également plusieurs simulations en cas de dissolution du syndicat. Il précise également que le syndicat exerce d'autres compétences pour une partie seulement des communes (notamment l'assainissement) et que des économies pourraient être faites en ce sens. Il lui semble également opportun de solliciter les services des impôts afin de connaître les modalités de financement du syndicat par la fiscalité,

ainsi que des évolutions possibles.

Mme Pierrette ALVES déléguée au syndicat précise que des économies ont également été faites avec le changement de locaux, et que les élus du SIRB ne touchent pas d'indemnités.

M. Phillipe BRICHEUX conclut sa présentation en précisant que ce sont aux communes de faire un choix, et qu'il attend le rapport de la cour des comptes qu'il ne manquera pas de diffuser aux communes membres.

2 - Création de poste adjoint technique

L'agent en charge notamment de la garderie du matin, au sein de l'école est actuellement stagiaire de la fonction publique.

Sa période de stage se termine en octobre. Pour des questions d'organisation de la prochaine année scolaire, il convient de créer son poste d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la création de poste d'adjoint technique,
- Valide le nouveau tableau des effectifs ci-dessous :

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	1	1	
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	21 H 30 hebdomadaire
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	28 H hebdomadaire
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	24 H 30 hebdomadaire
TOTAL		4	4	

3 – Versement exceptionnel gratification stage

La commune a accueilli sur une durée de 1 mois, une stagiaire de 3^{ème} professionnelle au sein du secrétariat et de la cantine. Le stage s'est très bien passé, la stagiaire a aidé au fonctionnement global de la mairie en se montant autonome.

C'est pourquoi, il est proposé qu'à titre exceptionnel, une gratification de 150 €, lui soit versée pour la remercier de son travail et qu'elle puisse mûrir son projet professionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le versement d'une gratification de stage à Mme Tara ZABA,

4 Tarification solidaire cantine

La sous-préfecture nous a informés d'une nouvelle subvention pour les communes souhaitant mettre en place une tarification solidaire (à 1€) au sein de leurs cantines scolaires. L'aide de la part de l'état est plafonnée à 3 €/repas.



Concernant les modalités pour pouvoir en bénéficier, le quotient familial, et le nombre d'enfant peut rentrer en compte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le principe de travailler sur la mise en place de cette tarification, les modalités d'application seront définies pour la rentrée de septembre 2021. Monsieur Patrice GIRAUD, adjoint en charge notamment de l'école et de la cantine présentera lors du prochain conseil les modalités de mise en œuvre, les tranches envisageables, les prix proposés, l'incidence financière pour les familles et la commune.

5 Désignation référent voirie forestière SMADC

En partenariat avec le SMAD des Combrailles et FIBOIS, les Communes forestières ont mis en place un « Mode opératoire » (ou « Mode op' ») lié à l'utilisation des voiries forestières lors des chantiers d'exploitation des bois. Il s'agit d'un ensemble de bonnes pratiques adoptées et mis en œuvre de façon volontaire.

Après une phase de concertation, il a été validé en 2017 entre les élus et les acteurs forestiers de notre territoire, et est actif depuis.

C'est dans ce cadre que les professionnels forestiers s'engagent à informer les communes des chantiers d'exploitation à venir et à fournir les coordonnées directes des responsables de chantier afin de faciliter les échanges. En parallèle, chaque municipalité désigne un ou plusieurs référents qui seront les interlocuteurs des entreprises pour la bonne organisation des chantiers. Cette organisation permet également de réaliser des états des lieux de voirie avant et après chantiers forestiers. Le tout vise à prévenir les problèmes et faciliter les remises en état si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le principe d'information en cas de dégradation des voiries,
- Désigne Monsieur GRENAT Claude, avec son acceptation, comme interlocuteur de chantier et référent dans la commune

6 Implantation colonne bi-flux

A la demande de la commune, le SICTOM des Combrailles a commandé une nouvelle colonne bi-flux pour récolter les déchets recyclables.

Le conseil municipal valide son installation au point d'apport volontaire existant au lieu-dit « Le Giraudet ».

7 Validation règlement, état des lieux et tarifs salles

La commission bâtiment s'est réunie le 24 juin dernier, afin de travailler sur de nouveaux tarifs et sur un état des lieux pour la salle des fêtes. Vous trouverez ci-dessous leurs propositions de tarifs ainsi que le projet d'état des lieux accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

A l'unanimité le conseil municipal a décidé :

Pour la salle polyvalente :

- ❖ Associations communales et inter communales : Gratuit
- ❖ Particuliers de la commune : 100 € et 150€ avec cuisine
- ❖ Particuliers extérieur à la commune : 200€ et 300€ avec cuisine

La caution applicable pour tous sera de 200€

Il a été décidé à l'unanimité qu'un état des lieux sera effectué par un adjoint ou conseiller avant la remise des clefs aux locataires. Cette remise aura lieu le samedi matin, suivi d'un état des lieux et du rendu des clés le lundi matin suivant la location. Le prêt ne sera possible que pour la durée du week-end, à savoir du samedi matin au dimanche soir, toutefois, chaque cas pourra être étudié.

Chaque matériel sera valorisé sur l'état des lieux et donnera suite à une facturation en cas de perte, casse ou vol. Le matériel demandé par le loueur lors de la location sera sorti par les équipes techniques avant l'arrivée des locataires. Dans un second temps le conseil municipal a validé la mise en place de matériel de nettoyage afin que les locataires puissent rendre les lieux propres comme ils ont été trouvés. Dans cette même logique le conseil municipal à accepter l'achat d'une auto-laveuse afin de faciliter le travail des agents techniques de la municipalité.

Il a été décidé à l'unanimité qu'aucun matériel ne sortira de la salle (tables, chaises et vaisselle). Pour l'extérieur il sera utilisé l'ancien matériel qui sera stocké au sous-sol de la salle des fêtes.

Pour la salle des associations :

- Associations : Gratuit
- Particuliers : 50€
- Extérieurs : 150€

La caution applicable pour tous sera de 150 €

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de mettre en place un état des lieux pour la location de ce bâtiment.

Pour la colonie :

- Associations : Gratuit
- Particuliers : 100€

La caution applicable pour tous sera de 150 €

Il a été évoqué et accepté par l'assemblée que la location de la colonie ne serait pas possible en période hivernale mais toutefois chaque cas pourra être étudié.

Pour le prêt de tables et chaises pour les particuliers ou les associations (sortie à l'extérieur) :

- 10 tables et 40 chaises : 20€
- 20 tables et 80 chaises : 30€
- 30 tables et 120 chaises : 40€
- 40 tables et 160 chaises : 50€

8 Pont de Laussedat

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur le Pont de Laussedat. Des devis ont été demandés et il existe des financements possibles au niveau de l'agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 80 % du montant des travaux.

Ce Pont est situé sur la commune de St Priest des champs, mais également sur la commune de Biollet. La commune de St Priest des champs est volontaire pour porter le projet (suivi administratif/financier, et réalisation des dépenses) pour le compte des communes de St Priest des champs et de Biollet. Il est prévu que le reste à charge (part des travaux non subventionnés), soit repartis en deux entre les deux communes, quel que soit le montant de subvention réellement versée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité⁵ :



- Valide le projet du Pont de Laussedat,
- Valide le portage du projet par la commune de St Priest des champs ainsi que la répartition du reste à charge avec la commune de Biollet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

9 Décision Modificative

Afin de régulariser des écritures comptables passées en doubles sur les années 2018 et 2019, il convient de faire une décision modificative à l'article 673, en ajoutant 4000,00 € de crédit. Le conseil municipal à l'unanimité valide cette modification budgétaire.

10 Délégué SIRB

Mme Agnès Gourdy a informé la commune et le SIRB de son souhait de démissionner de son poste de délégué au Syndicat. Il convient donc désigner un nouveau délégué au sein du conseil municipal. Actuellement aucun élu ne souhaite remplacer Mme GOURDY, de ce fait, et conformément à la réglementation en vigueur, c'est M. Bernard FAVIER, Maire, qui siégera à sa place dans l'attente d'une prochaine réunion de nomination.

11 Transfert sectionaux commune Grandsaigne

La parcelle YH 36 d'une superficie de 1707 m² est propriété de la section de Grandsaigne.

Il apparaît qu'elle est utilisée comme chemin d'accès à plusieurs parcelles.

Conformément à la nouvelle procédure (Article L2411-12.2 introduite par la loi du 27 mai 2013), il est possible d'effectuer des transferts de propriété de la section à la commune, dans un objectif d'intérêt général.

L'idée de ce transfert pour motif d'intérêt général étant que ce terrain puisse intégrer la voirie communale, au même titre que les autres voies d'accès existantes sur la commune, et que cette dernière puisse l'entretenir (taillage...) et la gérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le projet de transfert du terrain YH 36 de la section de Grandsaigne à la commune,
- Autorise Monsieur le Maire a effectuer la publication du projet de transfert dans un journal officiel ainsi qu'à en faire un affichage en mairie,

12 Vente camion services techniques

La commune de St Priest des champs est propriétaire d'un camion benne utilisé par ses services techniques, elle souhaite pouvoir le vendre afin d'en acquérir un autre.

La commune de St Maurice de Pionsat a indiqué qu'elle était intéressée pour racheter le camion Renault Immatriculé 6939 WV 63 au tarif de 4000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la vente du camion précité à la commune de St Maurice de Pionsat au prix de 4000.00 €,

13 Projet OPHIS – exonération des taxes

Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle rencontre a eu lieu au mois de mai avec les services de l'OPHIS. Lors de ce rendez-vous, l'OPHIS a présenté le projet de création de logements supplémentaires sur la commune, sur lequel le conseil municipal avait déjà émis un avis favorable.



L'acquisition de la parcelle concernée par le projet est en cours d'acquisition par l'OPHIS, le projet devant se dérouler en 2 phases :

- Phase 1 : construction de 5 logements sociaux individuels groupés de type familial,
- Phase 2 : construction de 6 logements sociaux individuels groupés adaptés pour les personnes âgées. Cependant au vu de la réussite de la 1 ère phase, la programmation pourra être retravaillée.

L'OPHIS qui prend à sa charge les frais liés à l'acquisition du terrain, à la construction des logements et souhaiterait que la commune de son côté exonère le bailleur social des taxes liées au projet (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif et Taxe d'Aménagement).

Madame DESAUNOIS Frédérique précise qu'elle n'est pas favorable à cela.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal 11 voix pour, 1 voix contre :

- Valide les exonérations de taxes précitées, liées au projet pour l'OPHIS,

14 Projet OPHIS – Voirie

Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle rencontre a eu lieu au mois de mai avec les services de l'OPHIS.

Lors de ce rendez-vous, l'OPHIS a présenté le projet de création de logements supplémentaires sur la commune, étant entendu que lors du conseil municipal du 18 décembre 2020, l'unanimité des élus avaient approuvés ce projet.

L'acquisition de la parcelle concernée par le projet est en cours d'acquisition par l'OPHIS, le projet devant se dérouler en 2 phases :

- Phase 1 : construction de 5 logements sociaux individuels groupés de type familial,
- Phase 2 : construction de 6 logements sociaux individuels groupés adaptés pour les personnes âgées. Cependant au vu de la réussite de la 1 ère phase, la programmation pourra être retravaillée.

L'OPHIS qui prend à sa charge les frais liés à l'acquisition du terrain, à la construction des logements et souhaiterait que la commune de son côté recherche des financements pour participer aux frais liés à l'accès et à la viabilisation des terrains.

Madame DESAUNOIS Frédérique précise qu'elle n'est pas favorable à cela.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal 11 voix pour, 1 voix contre :

- Valide la recherche de financements auprès des partenaires habituels (Conseil Départemental, Régional, Etat et Europe), au sujet de la desserte de la parcelle concernée (voirie et viabilisation,

15 QUESTIONS DIVERSES

1 – Planning marché d'été

MONTAGE (le mercredi à 8h00)		DEMONTAGE (le mercredi à 23h)	
Montage du chapiteau et installation tables et 30 chaises		Rangement des tables et des chaises dans la maison du 3 ème âge <i>(Pensez à récupérer les clés en maire)</i>	
le 30/06	Alexis, Gérard, Michel Steger, 1 emploi été commune	le 30/06	Bernard - Lionel
le 7/07	Gilles, Gérard, Michel Steger, 1 emploi été commune	le 7/07	Gilles - Patrice
le 13/07	Alexis, Bernard, Michel Steger, 1 emploi été commune	le 14/07	Gérard - Agnès G
le 21/07	Gilles, Bernard, Michel Steger, 1 emploi été commune	le 21/07	Florine - Michel F
le 28/07	Alexis, Gérard, Michel Steger, 1 emploi été commune	le 28/07	Alexis - Frederique
le 4/08	Patrice Giraud, Pascal Boudol, 1 emploi été commune, Alexis	le 4/08	Bernard - Lionel
le 11/08	Pascal Boudol, Michel F, Daniel Gouyon, 1 emploi été commune	le 11/08	Gilles - Patrice
le 18/08	Gérard M, Pascal Boudol, 1 emploi été commune, JC Giraudet	le 18/08	Gérard - Alexis
le 25/08	Pascal Boudol, Gérard, Daniel Gouyon, 1 emploi été commune	le 25/08	Florine - Michel F

2 - Aménagement place :

Consultation des habitants : Un questionnaire à destination des habitants mais également plus spécifiquement des adolescents seront à distribuer dans les prochains jours afin de connaître leurs priorités d'aménagement. Des urnes seront mises en place dans les commerces afin que les habitants puissent laisser leurs questionnaires dans plusieurs lieux.

Un prochain atelier suite à la récolte des questionnaires sera organisé fin juillet, ce temps sera également l'occasion d'associer les commerçants de la place afin qu'ils puissent faire part de leurs attentes.

3 – Adressage :

Des réunions de travail ont été organisées dans les secteurs respectifs des élus. A ce jour, il reste à finaliser les dénominations localement (les conseillers devant faire des propositions). Ensuite, il conviendra de solliciter le bureau d'étude pour réaliser la phase de terrain, qui permettra d'affiner le travail sur plan.

4 – Compte rendu rencontre OPHIS du 18/05 :

Ce point ayant déjà été abordé dans la partie délibérative, il convient d'aborder la partie demande d'entretien du terrain de la part de l'Ophis, étant donné que la totalité du terrain en cours d'acquisition ne pourra pas être utilisé pour la construction. La commune s'engage à réaliser l'entretien, ou solliciter les agriculteurs à proximité pour tenir le terrain propre.

5 – Demande exonération de taxe foncière sur meublé de tourisme en ZRR :

Une demande a été reçue en mairie, les services fiscaux ont été interrogés, nous sommes en attente de leur retour afin de connaître l'incidence financière sur la commune de ce type d'exonération.

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS :

- Marché d'été tous les mercredis
- Les estivales (site de la Croizette) du 15 au 31 juillet
- Fête de l'amitié le 31 juillet
- 29 juillet : Réunion projet aménagement de bourg

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

❖ COMMISSIONS

Voirie, assainissement : Les travaux de voirie sur le secteur de Perol ont été repris par le SIV. Les derniers orages ont occasionné de nombreux dégâts dans les chemins communaux. La commission s'est rendue au Bladeix samedi dernier, afin de résoudre les soucis de stationnement. Suivant l'avis des habitants, le stationnement du camion ne pose aucun problème. Le siv de Menat sera

contacté pour trouver un aménagement de la partie sectionnelle.

Bâtiments communaux :

ACHAT AUTO-LAVEUSE

Décho-centre 2400€

Deter-centre 2490€

Produits de France 2540€

Le conseil valide le choix de la commission bâtiment pour se fournir à la société Produits de France, le tarif devra encore être négocié à la baisse.

Proposition d'étudier ces 3 devis et d'acheter une auto-laveuse

ECOLE-MAIRIE

- Pose de stores vénitiens sur 2 portes de l'école : 876€ HT

- Pose de **barreau** de protection des volets roulants (coté cour école) en tube aluminium blanc. Ensemble démontable : 2336€ HT

- Proposition de faire réaliser ces aménagements par l'entreprise POL AGRET.

Le conseil valide le devis des stores et des barreaux de protection des volets

Des demandes de devis sont en cours pour la pose et l'aménagement d'un espace « change » pour les plus petits au sein de l'école primaire.

STADE :

Remise en sécurité des buts

Matériel communal : Vente du camion à la commune de St Maurice comme précisé précédemment.

Commission Appel d'Offre :

Ecole - Cantine :

Compte rendu du dernier conseil d'école

Information :

Budget :

Vie communale : Marchés d'été fonctionnent biens

Tourisme et Patrimoine :

❖ SYNDICATS

SIRB :

SICTOM :

EPF/SMAF:

SMADC:

SIV MENAT :

SIEG

SIAEP SIOULE ET MORGE : Problèmes de facturations

MISSION LOCALE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Prochaine réunion le : 27 août à 19h30